

## POUR L'UNITE DES BIBLIOTHEQUES !

*Texte élaboré par le Bureau  
de la Section des Bibliothèques publiques  
à l'appui de la motion du Congrès de Monaco*

### Préliminaires

**P**OUR nous le point essentiel n'est pas une question de structures ou d'organigramme de l'administration chargée des bibliothèques. Le point essentiel demeure celui des moyens dont doit disposer l'ensemble du réseau des bibliothèques françaises.

— Toute politique des bibliothèques doit être définie dans le cadre d'une concertation entre tous les partenaires : élus (parlementaires, élus locaux), syndicats (représentatifs des différents corps de bibliothécaires), associations professionnelles et utilisateurs (en particulier enseignants et associations culturelles).

L'A.B.F. regroupe des bibliothèques venant de tous les types de bibliothèques et de tous les horizons syndicaux ou idéologiques : elle peut se dégager de toutes les positions corporatistes. Elle a les compétences techniques nécessaires à une véritable concertation et se doit de rechercher certaines aspirations communes et de les affirmer avec force et persévérance.

— C'est dans ce texte nouveau que peut être pensée l'unité des

bibliothèques : La Direction des bibliothèques a volé en éclats il y a six ans déjà : peut-on faire machine arrière ? Peut-on faire abstraction de la volonté de « décentralisation » proclamée par le gouvernement actuel ? N'est-il pas souhaitable de renforcer les liens qui lient les bibliothèques aux collectivités qu'elles sont chargées de desservir ? Si, en tant que citoyens, nous nous rallions à un objectif de décentralisation, en tant que bibliothécaires nous sommes inquiets et tenons à affirmer la nécessaire complémentarité des divers types de bibliothèques et notre attachement à :

\* un service central des bibliothèques, quels que soient sa forme et son ministère de tutelle.

\* l'unité de la profession et aux garanties statutaires qu'apporte cette unité.

\* l'unité de la formation initiale et continue. Formation de haut niveau, base de la cohérence et de l'efficacité du réseau documentaire ainsi que la promotion de la lecture dans toute les couches de la population.

# 1 - UN SERVICE CENTRAL DES BIBLIOTHEQUES

## Le passé

1945-1975 : une direction des bibliothèques et de la lecture publique est créée à la Libération pour répondre aux aspirations exprimées avant la guerre par l'ensemble des bibliothécaires et plus particulièrement par ceux qui se sont regroupés à l'Association des bibliothécaires français. Elle est une réalisation nouvelle de cette époque où s'affirme le droit à la culture ; elle fait partie du ministère de l'Education nationale soulignant ainsi les liens qui doivent s'établir entre les bibliothèques et les structures scolaires ou universitaires.

2 juillet 1975 : suppression de la Direction des bibliothèques et de la lecture publique : les bibliothèques se trouvent partagées entre les ministères de la Culture et des Universités. Cette opération est conduite :

— sans préavis, bien au contraire Monsieur Soisson, secrétaire d'Etat aux universités, avait affirmé par écrit (dans une lettre aux Maires) et oralement (au festival de Nice) son attachement à l'unité des bibliothèques.

— sans concertation : à cette date la session parlementaire a terminé ses travaux, les universitaires sont en vacances.

— sans aucun résultat positif : quel ministre de la culture s'est-il intéressé de façon efficace et durable, aux bibliothèques publiques, équipement de base et de masse de la vie culturelle ? Quel ministre des universités a développé les bibliothèques universitaires ?

## Les incidences de l'éclatement de la D.B.L.P.

\* Coup d'arrêt donné au développement de toutes les bibliothèques : donnons, à titre d'exemple, les chiffres suivants qui parlent d'eux-mêmes (les chiffres cités pour 1981 sont naturellement ceux qui avaient été retenus avant l'arrivée au pouvoir du nouveau gouvernement) :

Personnel -

1974 : 240 créations de postes (105 B.P. - 135 B.U. & B.N.).

1981 : 25 créations de postes (0 B.P. - 10 B.U. - 15 B.N.).

Locaux - les constructions de nouvelles bibliothèques ont été :

— Pour les B.P. en 1974 : 46 700 m<sup>2</sup> subventionnés

— Pour les B.P. en 1981 : 10 000 m<sup>2</sup> subventionnés

— Pour les B.U. en 1973 : 33 400 m<sup>2</sup> mis en service

— Pour les B.U. en 1981 : 1 500 m<sup>2</sup> mis en service

Collections des B.U. - Les budgets de fonctionnement ont permis de consacrer aux acquisitions de livres :

1973 : 30 F par étudiant (soit environ 70 F de 81)

1981 : 13 F par étudiant.

\* Désengagement des services centraux et transfert aux collectivités locales ou aux universités des initiatives, des responsabilités et,

en ce qui concerne les bibliothèques municipales et même les bibliothèques centrales de prêt, de charges financières.

\* Multiplication des opérations pilotes ou expérimentales, servant à cacher la misère générale en créant de graves inégalités entre les établissements : l'audiovisuel dans les bibliothèques publiques, les CADIST pour les bibliothèques universitaires.

\* Renforcement de l'autoritarisme et parfois des pressions d'ordre politique, ou inégalités injustifiables entre les moyens donnés à tel ou tel service.

## Service central des bibliothèques

Qu'attendons nous aujourd'hui d'un service central des bibliothèques ?

\* La répartition des objectifs et des moyens, la prospection et la planification, l'organisation de la coopération entre les établissements.

\* Des études statistiques, bases de toute gestion prévisionnelle et de l'établissement de « normes » pour toutes les catégories de bibliothèques : locaux, collections, personnel.

\* Des études techniques : construction, mobilier, conservation, nouveaux supports.

\* La modernisation et la normalisation des techniques documentaires : normes Afnor, réseau informatique et télédistribution.

\* La gestion du personnel d'Etat et de la formation professionnelle, initiale et continue.

## Moyens et structures d'une direction unique

Pour maintenir et renforcer la cohérence et la complémentarité du réseau des bibliothèques françaises, il faut :

\* Un conseil national des bibliothèques, organisme de concertation, qui devrait notamment préparer une loi sur les bibliothèques et un « plan de sauvetage » destiné à rattraper le retard pris.

\* Un directeur des bibliothèques et non pas un chef de service des bibliothèques et un directeur du livre.

\* Une inspection générale commune, renforcée par des chargés de mission, d'inspection, nommés pour une durée limitée.

\* Des conseillers régionaux recrutés parmi le personnel des bibliothèques et déchargés de toutes autres fonctions.

\* Des services communs rattachés à un seul et même ministère ou, à défaut, dotés de moyens et de pouvoirs identiques et travaillant en étroite collaboration.

\* Des services communs dont les objectifs soient clairement définis et dont les pouvoirs et les moyens soient à la mesure de ces objectifs.

## 2 - UNITE DU PERSONNEL

### Situation actuelle

\* Dans une profession numériquement faible, il faut distinguer de nombreuses catégories de personnel dont plusieurs corps de fonctionnaires qui n'ont ni statut ni déroulement de carrière identique.

\* Répartition des effectifs

	1974		1980		progression en %	
	Prof.	total	Prof.	total	Prof.	total
Personnel d'Etat (B.P. - B.U. - B.N. etc...)	2 384	5 105	2 906	5 809	22%	13,8%
Personnel de la Ville de Paris	148	486	252	753	38%	59%
Personnel municipal	660	3 950	1 664	5 500	60%	40%
Personnel titulaire dans un C.D.I.			2 501			

\* Il faut ajouter à ces chiffres le personnel hors statut dépendant de l'Etat, des collectivités locales, d'une administration ou d'une association.

\* Le chômage et la surqualification atteignent gravement notre profession.

\* Il existe de profondes inégalités en ce qui concerne les conditions de travail, les horaires annuels.

### Nous souhaitons

\* A diplômes égaux, carrières égales pour tous les personnels quel que soit le corps auquel ils appartiennent.

\* Respect de l'application, par les collectivités locales, des statuts du personnel communal et remplacement des concours locaux par des concours régionaux ou nationaux.

\* Possibilité de détachement d'un corps dans un autre corps.

\* Révision de la pyramide des emplois, assurant, en particulier en Bibliothèque publique, un pourcentage suffisant des cadres A et B.

\* Suppression des blocages de carrières et accès, dans les mêmes conditions, de toutes les catégories de personnel à tous les concours de recrutement (concours internes de l'E.N.S.B., de sous-bibliothécaire).

\* Régularisation des positions hors-statuts et reconstitution de carrières pour tous ceux qui réussissent aux concours de recrutement (mesure à étendre éventuellement à certains bénévoles).

## 3 - UNITE DE LA FORMATION

### Problèmes généraux

\* Cette unité est nécessaire si l'on veut une unité des carrières (ou une parité). Unité n'est pas synonyme d'unique.

\* L'existence de bibliothèques différentes implique-t-elle différents types de formation ?

- sur le plan des connaissances et de la culture générale, il semble nécessaire de recruter du personnel provenant de filières universitaires différentes.

- sur le plan professionnel l'enseignement doit viser à donner :

- une méthode de travail

- les connaissances techniques communes (ex catalogage)

- les connaissances de base qui permettront les spécialisations ultérieures (c'est le rôle des options).

\* L'enseignement ne doit pas être conçu comme une fin en soi, mais comme le début d'une formation qui devra se poursuivre tout au long de la carrière.

\* Nécessité de définir les tâches et leur répartition entre les 3 niveaux A, B et C. De cette définition découlent les choix du contenu et de la durée des enseignements.

Un groupe de travail devrait être constitué, réunissant des enseignants, des professionnels et des représentants des administrations centrales pour définir le contenu de la formation. Le rapport, établi en 1974 à la suite du travail inter-association, pourrait être repris et modernisé. Mais il concernait surtout les aspects documentaires du métier et il faudrait y ajouter :

- la connaissance du secteur production, diffusion et distribution (livre et presse).

- la réflexion sur la déontologie professionnelle

- une initiation à la sociologie de la lecture et des faits culturels.

\* Examens et concours de recrutement

Les difficultés d'embauche poussent trop de candidats à « tenter leur chance » dans plusieurs domaines et à plusieurs niveaux. Un effort de réunification des examens et concours paraît nécessaire et accélérerait la réorganisation de l'enseignement.

\* Problèmes des enseignants

Le corps enseignant doit associer des universitaires et des profes-

sionnels (conservateurs d'Etat et personnel communal).

En ce qui concerne les professionnels des bibliothèques, il convient de leur permettre d'approfondir et de mettre à jouer leurs connaissances en disposant de temps et de moyens pour le faire (voyages d'études en particulier). Des solutions de décharges à temps partiel ou de mise à disposition de l'E.N.S.B. pour une durée limitée, permettraient d'assurer les liens nécessaires entre la pratique professionnelle et l'enseignement théorique et pratique (stages).

### Problèmes particuliers

A : CONSERVATEURS ET BIBLIOTHEQUES

\* Recrutement et formation par l'E.N.S.B. qui recevrait : des élèves titulaires de l'Etat, ceux des collectivités locales, de la ville de Paris, des élèves de l'école des Chartes (stage chartiste) et des élèves associés.

Pour les élèves des collectivités locales : accord avec le Centre de formation du personnel communal pour le paiement de la scolarité et des frais de déplacement.

- Nécessité de prolonger à deux ans la scolarité de l'E.N.S.B. avec dispense éventuelle de première année pour certaines catégories d'étudiants - et diplômés universitaires de sortie (D.E.S.S. ou D.E.A.).

B : SOUS-BIBLIOTHECAIRES OU BIBLIOTHECAIRES ADJOINTS

\* Prévoir une seul concours avec listes d'aptitude différentes : Etat, Municipalités ? Sinon : supprimer les concours locaux, les remplacer par des concours régionaux (responsabilité des délégations du Centre de formation du personnel communal).

C : MAGASINIERS OU EMPLOYES DE BIBLIOTHEQUES

\* Corps professionnel pour lequel il conviendrait de prévoir une formation qui compléterait les connaissances pratiques acquises sur le tas.

\* Organisation de cours ou de stages pour la formation initiale et naturellement, par la suite, la formation continue.